

**SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : Engrais Anti chlorose 410 g  
Engrais soluble 15 MgO + 34SO3 + OE

Norme : ENGRAIS CE

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Usage : Engrais

**1.2. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Identification de la société :**

Floren'di Jardin SAS  
55 boulevard Jules verger – BP 10180  
35803 DINARD CEDEX  
Tél. 02 99 16 10 20 / Fax. 02 99 16 10 26  
E-mail. [mharel@roullier.com](mailto:mharel@roullier.com)

**1.3. Numéro d'appel d'urgence**

N° de téléphone d'urgence: ORFILA Tél : 01 45 42 59 59


**SECTION 2. Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Réglementation CE : Cette préparation est réglementée selon les Directives européennes 67/548/CEE et/ou 1999/45/CE et le règlement 1272/2008 CLP, leurs adaptations et leurs annexes.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)**

PICTOGRAMME		Danger
PHRASES H	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H318	Provoque des lésions oculaires graves
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
PHRASES P	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/ du visage.
	P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

P501

Éliminer le contenu/réceptif dans une déchetterie.

### 2.3. Autres dangers

Aucun connu.

## SECTION 3. Composition/informations sur les composants

Composition chimique du mélange

Composants dangereux	N° CAS	N° EINECS	N° Index Reach	Classification EU (99/45) / CLP (1272/2008)	
Sulfate de manganèse monohydraté	10034-96-5	232-089-9	-	Xn – R48/20 Xi – R 41 N – R51/53	H318 H373 H411
Sulfate de zinc monohydraté	7446-19-7	231-793-3	030-006-00-9	Xn R41 R22 N - R50/53	En attente fournisseur
Ou Sulfate de zinc heptahydraté	7446-20-0	31-793-3			
Sulfate de fer de cuivre pentahydraté	7758-99-81	231-847-6	-	Xn – R22 Xi – R36/38 N – R50/53	En attente fournisseur
Dimolybdate de diammonium	27546-07-2	248-517-2	-	N – R52/53	En attente fournisseur
Ethylendiamine triacetic, ferric complex	0156708-41-5	239-802-2	-	Nc	
EDTA NA				Xn; R20 Xn; R22 Xi; R38 Xi; R41	H302 H315 H318 H332.
Sulfate de magnésium	7487-88-9	231-298-2	-	NC	

## SECTION 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente

- **Contact avec la peau** rincer abondamment avec de l'eau et du savon.  
Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- **Contact avec les yeux** rincer immédiatement avec une quantité importante d'eau.  
Consulter un ophtalmologiste si une irritation persiste.
- **Ingestion** en cas d'ingestion, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir 2.1/2.3

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée / information disponible

## SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### **5.1. Moyens d'extinction**

- **Agents d'extinction appropriés** employer le moyen d'extinction qui convient aux conditions environnantes du feu (eau, mousse, neige carbonique, sable...)
- **Agents d'extinction déconseillés** Aucun(e) dans les conditions normales

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Classe d'inflammabilité** Non combustible.
- Risques spécifiques** émission de gaz toxiques au contact avec le feu (CO, CO<sub>2</sub>, NH<sub>3</sub>)

### **5.3. Conseils aux pompiers**

- Equipements de protection spéciaux pour pompiers** Ne pas pénétrer ou rester dans la zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et sans appareil respiratoire autonome. Le port d'un appareil respiratoire isolant autonome est recommandé pour pénétrer dans la zone dangereuse. (Respirateur anti gaz complet)
- Autres informations** Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts.  
Ne pas respirer les fumées, porter un appareil respiratoire isolant autonome et des vêtements protecteurs.

## **SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ecarter toute source d'ignition

- Précautions individuelles** Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage  
Protection personnelle : voir section 8.

### **6.2. Précautions pour l'environnement**

- Précautions pour l'environnement** Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.  
Peut-être toxique pour la vie aquatique.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Méthodes de nettoyage** Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Eviter : Sciure.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Protection personnelle : voir section 8.

## **SECTION 7. Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Général** Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer
- Protection individuelle** Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Stockage**

Entreposer à l'abri de la chaleur/humidité.  
Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conserver dans les conteneurs d'origine. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée / information disponible

**SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle** Aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Protection individuelle**



**- Protection respiratoire**

En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque adéquat. Filtre anti aérosol/poussières type P2 (conforme à la norme EN 143)

**- Protection des mains**

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. (conforme norme EN 374)

**- Protection des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à protection latérale (conforme à la norme EN166)

**- Protection de la peau**

Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.

**Hygiène industrielle**

Se laver les mains après travail avec le produit. Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer avant réutilisation. En toute circonstance ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.



**SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Informations générales**

**Etat physique à 20°C** Poudre  
**Couleur** -  
**Odeur** -

**Informations concernant la santé, la sécurité et l'environnement**

**pH** -  
**Densité** -

**Inflammabilité :** Non facilement inflammable

**9.2. Autres informations**

Non comburant

## **SECTION 10. Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Aucune donnée / information disponible

### **10.2. Stabilité chimique**

#### **Stabilité**

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune donnée / information disponible

### **10.4. Conditions à éviter**

#### **Conditions à éviter**

Chaleur / humidité

### **10.5. Matières à éviter**

#### **Matières à éviter**

Ne pas stocker en mélange avec des oxydants.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

#### **Produits de décomposition Dangereux**

dégagement de CO, CO<sub>2</sub>, NH<sub>3</sub>, sous l'action de très fortes chaleurs

## **SECTION 11. Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Données sur l'irritation :

Peut irriter les voies gastro-intestinales humaines par ingestion

Peut irriter la peau et les yeux

## **SECTION 12. Informations écologiques**

Effets écotoxicologiques :

non toxique pour l'environnement (eau, sol, faune et flore)  
dans des conditions normales d'utilisations.

Autres informations :

éviter le dégagement accidentel dans l'environnement.

## **SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets : recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement

Emballages souillés : vider complètement le récipient. Conserver les étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé

Dispositions locales : la réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux)

## **SECTION 14. Informations relatives au transport**

### **Information générale**

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions de transport : - Par route RID/ADR - Par voie maritime OMI/IMDG - Par voie aérienne OACI/IATA

#### **14.1. Numéro ONU**

Non classé dangereuse aux transports des marchandises dangereuses

#### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Non classé dangereuse aux transports des marchandises dangereuses

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non classé dangereuse aux transports des marchandises dangereuses

#### **14.4. Groupe d'emballage**

Non classé dangereuse aux transports des marchandises dangereuses

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Non classé dangereuse aux transports des marchandises dangereuses

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non classé dangereuse aux transports des marchandises dangereuses

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non concerné

## **SECTION 15. Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Réglementations**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

#### **Regul./ EINECS**

Les composants principaux de cette préparation sont repris dans l'inventaire européen E.I.N.E.C.S. des substances.

**Autres** : Aucun(e).

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée / information disponible

## **SECTION 16. Autres informations**

### **Origine des données utilisées :**

Cette fiche de sécurité a été réalisée sur la base des informations fournies par le fabricant.

Le contenu et le format de cette Fiche de Données de Sécurité sont conformes au règlement CE 1907/2006 et au règlement CE 453/2010

### **DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ**

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.